



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de Lyon, représentée à Millery par les référentes locales Yvonne DEBEUCKELAERE et Isabelle ECHALLIER

ET

La bibliothèque de Millery représentée par Françoise GAUQUELIN, Maire de Millery

Dans l'esprit du programme défini par les Chartes nationales de Lire et faire lire, la bibliothèque intègre le programme Lire et faire lire dans ses activités.

Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de Lyon et la commune de Millery adhèrent aux principes et aux modalités de partenariat rappelés en annexe n°1, tels que définis dans la « Charte pour un partenariat entre l'association lire et faire lire et les bibliothèques de lecture publique », élaborée conjointement par l'Association des Bibliothécaires de France et l'association Lire et faire lire, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la communication.

Les référentes locales de Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de Lyon s'engagent à organiser et coordonner les interventions des bénévoles en liaison avec les responsables de la bibliothèque. Elles assureront le suivi de l'opération.

Le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des bénévoles intervenants sont précisés dans un document annexé à la présente convention, **au fur et à mesure de la programmation de ces activités.**

L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident corporel et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et faire lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue française de l'enseignement).

La bibliothèque bénéficie d'une assurance Responsabilité civile garantissant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisatrice.

A le

Pour Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de Lyon

Pour la bibliothèque

Les référentes locales :
Yvonne DEBEUCKELAERE
Isabelle ECHALLIER

Mme le Maire Françoise GAUQUELIN

En deux exemplaires

ANNEXE N°1 : Principes et modalités de partenariat définis par la Charte nationale Lire et faire lire

LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LE BIBLIOTHÉCAIRE ET LE BÉNÉVOLE

SUR LES LIVRES JEUNESSE...

Le bibliothécaire :

- Constitue, organise et enrichit les collections jeunesse
- Dispose d'une bonne connaissance de la production éditoriale en matière de littérature de jeunesse
- Veille à l'actualité éditoriale de ce domaine ; utilise les différents outils d'acquisition que sont les revues spécialisées, sites Internet, blogs...
- Propose et valorise des éditions indépendantes, auteurs et/ou illustrateurs de qualité qui ne bénéficient pas ou peu de médiation
- Conserve et valorise les fonds patrimoniaux de littérature jeunesse lorsque la bibliothèque en possède

Le bénévole Lire et faire lire :

- Fait partager sa sensibilité et son regard d'« amateur » sur la littérature jeunesse pour une « lecture plaisir »
- Peut suggérer des acquisitions d'ouvrages à la bibliothèque (comité de lecture ou autre)
- Peut être associé à l'organisation des événements autour de la lecture (« Lectures événementielles »...)

POUR L'ENFANT LECTEUR...

Le bibliothécaire :

- Propose des textes adaptés aux différents niveaux de lecture des enfants
- Propose tous genres de livres (album, roman, documentaire, bande dessinée, album pop up, album sans texte, livre d'artiste) et des supports variés ou autres outils (kamishibaï, applications sur tablettes...)
- Assure la médiation de ces ouvrages lors des animations (séances de lecture à haute voix, heure du conte, de kamishibaï, raconte-tapis, jeux...)

Le bénévole Lire et faire lire :

- Apporte une attention particulière à un petit groupe d'enfants (2 à 6 enfants) qu'il côtoie régulièrement et sur du long terme
- Propose son intervention de lecture à voix haute
- Dispose de savoir-faire, parfois très ciblés (formation au kamishibaï, à lire aux bébés...)
- Entretient une relation particulière avec l'enfant en donnant de son temps

DANS LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL...

Le bibliothécaire :

- Se fait le passeur des ouvrages de toutes générations, de la modernité des livres les plus récents à l'aspect patrimonial d'ouvrages plus classiques.
- Permet la rencontre des différentes générations par le biais d'actions spécifiques (prix, partenariats, animations...)
- Favorise les rencontres entre enfants et seniors

Le bénévole Lire et faire lire :

- Est un senior de plus de 50 ans qui offre sa disponibilité
- Contribue à la dimension citoyenne de la bibliothèque
- Transmet son plaisir de la lecture

DANS LES MISSIONS...

Le bibliothécaire :

- Fait vivre les fonds jeunesse et adulte
- Crée et renforce l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge
- Stimule l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes
- Contribue à faire connaître le patrimoine culturel et à faire prendre conscience du progrès scientifique et de l'innovation
- Participe à la construction de soi tout au long de la vie
- Encourage le dialogue interculturel et favorise la diversité culturelle

Le bénévole Lire et faire lire :

- Participe à la promotion des collections jeunesse
- Assure des séances de lecture dans la bibliothèque
- Sort le livre de la bibliothèque et l'amène auprès des enfants
- Apporte le livre dans des lieux inhabituels
- Contribue à l'accès à la culture pour tous
- Est un médiateur entre la bibliothèque et les familles ou l'école
- Familiarise l'enfant à la fréquentation des bibliothèques.

POUR UN PARTENARIAT REUSSI

UN SOCLE COMMUN

Lire et faire lire et les bibliothèques partagent les mêmes objectifs en matière de lecture publique :

- élargir le lectorat
- développer le goût de la lecture
- faire que l'enfant devienne un citoyen libre et éclairé.
- réduire les inégalités sociales et culturelles

Le label « Lire et faire lire » ainsi que le projet Lire et faire lire avec ses objectifs, les conditions d'interventions et la formation des bénévoles sont connus et reconnus par les bibliothécaires.

Le bénévole Lire et faire lire est aussi usager et inscrit à la bibliothèque : grand lecteur, il est parfois également aide-bibliothécaire (en milieu rural notamment).

Une collaboration régulière et durable est instaurée entre le bénévole Lire et faire lire et le bibliothécaire.

ENTRETENIR LA COLLABORATION

- En procédant à la présentation détaillée du dispositif Lire et faire lire aux bibliothécaires
- En définissant précisément les modalités de prêt de livres et plus généralement de la collaboration
- En portant une attention à la relation bénévole Lire et faire lire / bibliothécaire, au statut spécifique de chacun et à leur rôle respectif au sein de la bibliothèque
- En déterminant des temps de bilan nécessaires à la bonne continuité du partenariat